

Nouveaux titres pour les professionnels des soins

Berne, 29.01.2019 – Soins d'oncologie, Soins néphrologiques et Conseil de diabétologie : les personnes qui souhaitent décrocher un diplôme fédéral dans l'une de ces trois spécialisations en ont désormais la possibilité. L'Organisation faïtière nationale du monde du travail en santé OdASanté et le secrétariat d'examen EPSanté travaillent actuellement à la mise en œuvre des règlements d'examen qui viennent d'être approuvés par le SEFRI.

Face à l'évolution démographique que connaît notre société, les professionnels des soins sont de plus en plus souvent confrontés aux besoins spécifiques de leurs clientes et clients. Les affections chroniques telles que l'insuffisance rénale, la dépression, la démence, le diabète ou le cancer touchent toujours plus de monde. Il est dès lors important de disposer de modèles adaptés de prise en charge, de collaboration et d'organisation – mais aussi de personnel spécifiquement formé.

Fort de ce constat, l'OdASanté a lancé en 2014 le projet « Examens fédéraux dans le domaine des soins ». En étroite collaboration avec des spécialistes de la pratique et de la formation, elle a élaboré les compétences requises dans plusieurs orientations. En parallèle, elle a clarifié les responsabilités de ces examens avec des associations.

Un examen professionnel et sept examens professionnels supérieurs

Le résultat est là : au total, un examen professionnel (EP) et sept examens professionnels supérieurs (EPS) ont été créés. Trois d'entre eux – l'EPS d'experte/expert en soins d'oncologie, l'EPS d'experte/expert en soins néphrologiques et l'EPS d'experte/expert en conseil de diabétologie – ont été approuvés en janvier 2019 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Deux autres – l'EP d'assistante spécialisée/assistant spécialisé en soins psychiatriques et accompagnement et l'EPS d'experte/expert en soins palliatifs – sont en passe d'être approuvés. Suivront enfin, à une date ultérieure l'EPS Soins gériatriques et psychogériatriques, l'EPS Soins psychiatriques et l'EPS Infirmière puéricultrice.

Les trois premiers EPS en bref

- **Les expertes et experts en soins d'oncologie** soignent des patientes et patients atteints de cancer à leur domicile ainsi qu'au sein d'institutions et prennent également en charge leurs personnes de référence. Ils apportent un soutien dans la phase diagnostique et thérapeutique d'une pathologie oncologique et sont actifs dans les domaines des soins chroniques et des soins palliatifs, mais aussi dans les programmes de réadaptation et le conseil.
Organe responsable : OdASanté
- **Les expertes et experts en soins néphrologiques** s'occupent de patientes et patients souffrant d'affections des reins. Leur activité se déploie au sein d'hôpitaux de soins aigus, de centres de dialyse et de services de soins spécialisés.
Organe responsable : OdASanté
- **Les expertes et experts en conseil de diabétologie** sont habilités à suivre, instruire, conseiller et accompagner les patients diabétiques en milieu tant hospitalier qu'ambulatoire. Leur activité consiste aussi à former et conseiller le personnel de santé, les personnes de référence des patientes et patients et les non-professionnels intéressés.
Organe responsable : OdASanté

Conditions d'admission

Une fois que les structures nécessaires auront été créées et les documents de base élaborés, les professionnels au bénéfice du diplôme requis et d'une expérience professionnelle suffisante pourront s'inscrire à l'EP et à une des EPS. La réussite de l'examen leur confère un titre de degré tertiaire reconnu au niveau fédéral, par exemple celui d'experte/expert en soins d'oncologie. L'organisation des examens est assurée par le secrétariat d'examen EPSanté et leur mise en œuvre incombe aux commissions d'assurance qualité et aux organes responsables.

Sont admises aux examens les personnes qui remplissent les critères définis dans le règlement d'examen et les directives y relatives. Les personnes souhaitant s'inscrire à l'EPS Soins d'oncologie, par exemple, doivent être titulaires d'un diplôme en soins infirmiers et attester d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans à 80 pour cent dans une unité hospitalière ou une clinique spécialisées dans les problèmes d'oncologie. Elles doivent par ailleurs avoir obtenu les certificats de modules requis ou l'attestation d'équivalence correspondante.

Le site Internet epsante.ch présente les champs professionnels concernés et publiera prochainement les profils professionnels ainsi que les conditions d'admission aux EPS.

Pour toute question :

OdASanté
Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé
Petra Wittwer-Bernhard
Secrétaire générale adjointe
Seilerstrasse 22
3011 Berne

031 380 88 82
petra.wittwer@odasante.ch

Abréviations utilisées dans ce communiqué :

EP : examen professionnel
EPS : examen professionnel supérieur
SEFRI : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

OdASanté

L'OdASanté représente les intérêts de la branche santé pour les questions de formation professionnelle dans l'ensemble de la Suisse. Partenaire de la Confédération, des cantons et des prestataires de formation, elle joue un rôle de premier plan dans la structuration, le pilotage de l'offre et le développement de la formation professionnelle dans le domaine sanitaire.

www.odasante.ch

EPSanté

Le secrétariat d'examen EPSanté est un secteur de l'OdASanté. Il est chargé d'organiser et de réaliser des examens professionnels fédéraux dans le domaine sanitaire.

www.epsante.ch

